

**RAMSAY GÉNÉRALE DE SANTE S.A.**  
**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**  
**DU 11 DECEMBRE 2020 A 10 HEURES**

**EXPOSE SOMMAIRE DE L'ACTIVITE**  
**AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020**

Le présent exposé relate sommairement la situation de la société au cours et au terme de l'exercice clos le 30 juin 2020. Il est établi en conformité des dispositions de l'article R225-81 du Code de commerce.

**Synthèse**

L'année financière close le 30 juin 2020 est évidemment marquée par la crise sanitaire Covid-19 dans laquelle le groupe Ramsay Santé a été un acteur clé de la prise en charge des patients en Europe Continentale : plus de 7.000 patients Covid ont été pris en charge en soins intensifs et médecine durant la première vague de la crise en France, Suède et Italie.

Le chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 s'établit à 3.746,2 millions d'euros, en hausse de 10,1%, marqué notamment par la prise en compte d'une année complète du périmètre des entités Capio. En même temps, des surcoûts exceptionnels élevés sont dus à la prise en charge des patients Covid.

L'Excédent brut d'exploitation s'établit à 546,8 millions d'euros en hausse de 65,3% y compris l'effet positif de la première application de la norme IFRS16 de 203,6 millions d'euros. Corrigée de cet effet et à périmètre et taux de change constants, la marge d'EBE/CA se monte à 9,7%, taux inchangé par rapport à l'exercice clos au 30 juin 2019, bénéficiant, en France, du schéma de garantie de financement instauré par le gouvernement, à hauteur de 136,7 millions d'euros dans le contexte de l'épidémie.

Le résultat opérationnel courant au 30 juin 2020 atteint 184,7 millions d'euros, en amélioration de 17,7% par rapport à l'exercice précédent. Hors effet positif (38,1 millions d'euros) de la première application de la norme IFRS 16, il s'inscrit en recul de 6,6%.

Le résultat net part du groupe s'établit à 13,4 millions d'euros contre 8,2 millions à fin juin 2019.

La valeur du patrimoine immobilier (périmètre ex Ramsay Générale de Santé) atteint dorénavant 899 millions d'euros, en hausse de 15,1% sur un an.

L'endettement financier net atteint 3.372,5 millions d'euros dont 2.163,5 millions d'euros de passifs IFRS 16, il intègre également, à fin juin 2020, un montant à l'actif de 330 millions d'euros d'avances de trésorerie remboursables versées au Groupe par les régimes obligatoires en France.

Le processus d'intégration du groupe Capio est considéré quasiment finalisé.

En M€	du 1 <sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020	Variation	du 1 <sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019
	<i>Norme IFRS 16</i>		<i>Norme IAS 17</i>
Chiffre d'affaires	3 746,2	+10,1%	3 401,1
Excédent Brut d'Exploitation	546,8	+65,3%	330,8

(EBE)			
Résultat Opérationnel Courant	184,7	+17,7%	156,9
<i>En % du Chiffre d'affaires</i>	4,9%	+0,3 point	4,6%
Résultat Opérationnel	176,2	+48,3%	118,8
Résultat net part du Groupe	13,4	+63,4%	8,2
Bénéfice net par action (en €)	0,12	+20,0%	0,10

*Nota : le tableau ci-dessus présente des données financières basées sur des référentiels comptables différents. La première application de la norme IFRS 16 à l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> juillet 2019 se traduit par une amélioration de l'EBE à hauteur de 203,6 millions d'euros et une hausse des dotations aux amortissements de 165,4 millions d'euros pour un effet net sur le résultat opérationnel courant de 38,1 millions d'euros. L'impact de la mise en œuvre d'IFRS 16 sur le résultat net de l'ensemble consolidé correspond à une charge supplémentaire de 21,9 millions d'euros sur l'exercice.*

## 2°) Evénements importants de l'exercice :

L'exercice clos le 30 juin 2020 a été marqué par la crise sanitaire liée à la pandémie mondiale Covid-19. En France, les établissements hospitaliers privés ont participé activement au schéma national de lutte contre l'épidémie en liaison avec et en soutien des hôpitaux publics. Dans le respect des directives ministérielles, relayées par les Agences Régionales de Santé, les cliniques et hôpitaux privés ont annulé (au plus fort de la crise et notamment pendant la période du confinement imposé dès le 16 mars 2020 au niveau national) toutes leurs activités médicales et chirurgicales non urgentes et n'induisant pas de perte de chance pour les patients afin de libérer des capacités en hébergement d'hospitalisation ainsi qu'au sein des plateaux techniques pour faire face aux besoins sanitaires locaux. Les personnels et médecins libéraux se sont mobilisés et ont été intégrés aux plans de prévention et de lutte contre l'épidémie.

Au fur et à mesure de l'évolution de la situation sanitaire, et notamment du processus de déconfinement, l'activité des établissements hospitaliers privés a pu reprendre dans des conditions plus normales mais toujours sous contraintes dans le respect des directives gouvernementales ou régionales et en fonction des conditions sanitaires locales.

### Les impacts financiers de la crise

Les impacts financiers sont divers et variables selon les situations particulières de chaque établissement. Ils concernent principalement :

- Des manques à gagner (perte de chiffre d'affaires soins et/ou de recettes annexes) liés aux déprogrammations et la baisse d'activité.
- Des surcoûts engagés pour faire face à la crise qui portent notamment sur :
  - Les achats médicaux (médicaments et dispositifs médicaux),
  - La masse salariale (personnel soignants) et frais accessoires (frais déplacements, notes de frais, frais de protection des personnels...),
  - Des investissements ou locations de matériels.

#### a) Avances de trésorerie :

Pour soutenir à court terme les établissements de santé et pour éviter toute rupture de trésorerie un système d'avances remboursables a été mis en place dès mars 2020 à titre tout à fait exceptionnel et transitoire. Ainsi, à leur demande les établissements de santé privés peuvent bénéficier d'une avance remboursable sur les facturations ultérieures faites au régime d'assurance maladie obligatoire. Cette avance est basée sur le niveau moyen mensuel des recettes (hors honoraires) facturées en 2019. Parallèlement un système d'avance transitoire a également été mis en place en juin 2020 pour couvrir la part du financement relevant de la participation des usagers (tickets modérateur et forfait journalier) obligatoirement couverte par les contrats d'Assurance Maladie complémentaire.

Au 30 juin 2020, les avances perçues par le Groupe sont inscrites au passif du bilan, en dettes, pour un montant total de 330 millions d'euros.

b) Garantie de financement :

Conformément aux dispositions combinées de l'Ordonnance n°2020-309 du 25 mars 2020, de l'arrêté du 6 mai 2020 et selon les termes de la Notice technique ATIH, la garantie de financement a été mise en place pour la globalité des activités réalisées par l'ensemble des établissements de santé, activités normalement financées pour tout ou partie sur la base de la production d'activité. Elle concerne les recettes de la période mars 2020 à décembre 2020. Le principe est de garantir aux établissements de santé, pour cette période, un minimum de recette (issu du régime d'assurance obligatoire) au moins égal aux recettes perçues au titre de l'activité 2019 (ramenée sur 10 mois pour avoir une période comparable).

Le périmètre de la garantie concerne :

- Médecine Chirurgie Obstétrique (MCO) : les recettes assurance maladie (hors honoraires) sur les prestations d'hospitalisation de l'article R.162-33-1 (GHS, suppléments journaliers, GHT, ATU, SE...), la rémunération des médecins salariés facturée par l'établissement, la prise en charge des patients bénéficiant de l'Aide Médicale d'Etat et Soins Urgents,
- Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) : les recettes assurance maladie sur les prestations d'hospitalisation de l'article R.162-31-1 et la rémunération des médecins salariés facturée par l'établissement (La Dotation Modulée à l'Activité a son propre mécanisme de garantie) exclusion des honoraires des praticiens libéraux,
- Santé Mentale : les recettes assurance maladie sur les prestations d'hospitalisation de l'article R.162-31-1 et la rémunération des médecins salariés facturée par l'établissement exclusion des honoraires des praticiens libéraux.

Le niveau de garantie est calculé sur la base des recettes 2019 (hors financement de la qualité subvention IFAQ) et tient compte :

- du dégel du coefficient prudentiel, rétrocedé aux établissements de soin, fin 2019
- des situations particulières (regroupements d'établissements, transfert d'activités... de certains établissements dont l'activité 2019 a pu être impactée),
- des effets prix :
  - MCO +0,2% hors Actes de Consultations Externes
  - Hospitalisation à Domicile (HAD) +1,1%
  - SSR +0,1%
  - Santé mentale +0,5%

Le montant garanti (base annuelle 12 mois et base mensuelle) a été communiqué aux établissements par les Agences Régionales de Santé (ARS) dont ils dépendent courant juin 2020. La régularisation définitive sera déterminée en mars 2021 (de manière à disposer d'une information exhaustive de l'activité réalisée entre mars et décembre 2020).

Au 30 juin 2020, le montant de garantie de financement comptabilisé par le Groupe tient compte de l'activité réalisée et du montant garanti pour la période mars-juin 2020 mais également des prévisions d'activité pour la période juillet à décembre 2020. La garantie de financement au titre de l'exercice clos le 30 juin 2020 s'élève à 136,7 millions d'euros et est comptabilisée au compte de résultat en « Autres produits opérationnels » et au bilan en « Autres actifs courants ».

c) Subventions surcoûts COVID :

Parallèlement au dispositif de garantie de financement le gouvernement a également prévu d'adapter les niveaux de dotations habituellement versés aux établissements de santé afin de compenser les surcoûts liés à la crise COVID 19 qui ne seraient pas pris en charge par ailleurs.

Au 30 juin 2020, le dispositif est encore trop imprécis tant sur le périmètre des surcoûts qui serait pris en charge, que sur leur montant et les éventuels mécanismes de compensation qui pourraient être mis en

place. Dans ce contexte, le Groupe est dans l'impossibilité d'en évaluer les impacts et il a été décidé que toutes les sommes perçues au titre du financement des surcoûts (Aide à la Contractualisation ou Fonds d'Intervention Régional) seront considérées comme des avances au passif du bilan.

#### d) Impacts hors de France :

Hors de France, les établissements du Groupe ont activement pris part à la prise en charge ainsi qu'au dépistage des patients, en appui des établissements publics et en étroite collaboration avec les tutelles. L'activité a néanmoins été logiquement fortement impactée par les effets de la crise sanitaire. En effet, les interventions chirurgicales programmées, non urgentes ont dû être annulées à partir de mi-mars 2020. En Suède, grand hôpital de Sankt Göran, opéré par le Groupe à Stockholm a joué un rôle clé dans la gestion de l'épidémie avec plus de 150 lits dédiés aux patients COVID et un quasi triplement de ses capacités en soins intensifs.

En Norvège et au Danemark, si aucune mesure d'accompagnement n'a été mise en œuvre, nos établissements en Suède et en Allemagne ont bénéficié de subventions couvrant les surcoûts de fonctionnement, la mise à disposition de personnels soignants et de lits. L'hôpital de Sankt Göran à Stockholm s'est vu allouer une enveloppe de compensation spécifique compte-tenu de son implication. Au total, le montant des aides perçues par nos établissements en Scandinavie et en Allemagne se chiffre à 28 millions d'euros à fin juin 2020.

#### Périmètre financier

Consécutivement à l'acquisition de Capiro le 7 novembre 2018, l'évaluation des actifs identifiables acquis et des passifs repris à leur juste valeur à la date d'acquisition dans les comptes a été finalisée au cours du premier semestre de l'exercice. Le goodwill relatif à l'acquisition Capiro s'élève ainsi à 950 millions d'euros au 31 décembre 2019.

#### Application de la norme IFRS 16

La norme IFRS16 – Contrats de location a été appliquée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

La traduction de la mise en œuvre de la norme IFRS 16 dans les états financiers à fin juin 2020 porte sur:

- 2 163,5 millions d'euros de dettes de location ;
- Un droit d'utilisation de 2 106,8 millions d'euros ;
- Une amélioration de l'EBE pour 203,6 millions d'euros ;
- Une dégradation du résultat net pour 21,9 millions d'euros.

Le Groupe a opté pour la méthode rétrospective simplifiée pour la transition normative au 1<sup>er</sup> juillet 2019. Conformément aux dispositions transitoires prévues par IFRS16, la période comparative n'a pas été retraitée.

#### **Activité et chiffre d'affaires :**

Au cours de l'exercice clos à fin juin 2020, le Groupe Ramsay a enregistré un chiffre d'affaires consolidé publié de 3.746,2 millions d'euros, contre 3.401,1 millions d'euros du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019, en hausse de 10,1%. A titre d'information, le schéma de garantie de financement sur les comptes du Groupe est sans incidence sur le chiffre d'affaires publié.

A périmètre constant et taux de change constant, le chiffre d'affaires du Groupe diminue de 6,2% malgré un jour ouvré supplémentaire.

Les variations de périmètre sont expliquées en quasi-totalité par l'intégration du Groupe Capiro, depuis le 7 novembre 2018. Sa contribution incrémentale au chiffre d'affaires annuel du Groupe se monte à 557,8 millions d'euros.

À fin juin 2020, l'activité totale des entités française de Ramsay Santé hors Capiro, fortement impactée par les conséquences de la crise COVID et l'annulation de toutes les activités médicales et chirurgicales

programmées, recul fortement de 13,9% en volume d'admissions (hors urgences). Par métier, la décomposition est la suivante :

- -12,5% en Médecine-Chirurgie-Obstétrique ;
- -19,5% en soins de suite et de réadaptation ;
- -14,3% en santé mentale.

Dans le cadre de ses missions de service public, le Groupe a également enregistré une forte baisse du nombre des urgences de -9% sur l'année écoulée, avec environ 565 000 passages dans les services d'urgence de nos établissements.

Par ailleurs, la croissance organique des activités nordiques du Groupe sur l'exercice clos au 30 juin 2020 se monte à +2,7% par rapport à l'année dernière.

### **Résultats :**

L'excédent brut d'exploitation de l'exercice clos au 30 juin 2020 atteint 546,8 millions d'euros, en hausse de 65,3% à données publiées. L'EBE du Groupe à fin juin 2020 intègre un produit de 136,7 millions d'euros liés à la garantie de financement, décrite au paragraphe « Evènements marquants de l'exercice » ci-dessus. Il enregistre également l'effet, positif, de la première application de la norme IFRS 16 à hauteur de 203,5 millions d'euros. A périmètre, taux de change et normes comptables constants, l'EBE diminue de 2,1% sur la période.

Le taux de marge d'EBE, rapporté au chiffre d'affaires, est de 14,6%, en hausse par rapport à la même période de l'exercice précédent (9,7%) en données publiées et reste stable à périmètre et normes comptables constant à 9,7%.

Le résultat opérationnel courant publié atteint 184,7 millions d'euros entre le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et le 30 juin 2020 (soit 4,9% du CA) en hausse de 17,7% par rapport à l'exercice précédent, dont un effet favorable attaché à la première application d'IFRS 16 de 38,1 millions d'euros.

Le montant des autres produits et charges non courants représente une charge nette de 8,5 millions d'euros sur la période close au 30 juin 2020, constituée essentiellement de coûts de restructurations. Du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019, le montant des autres produits et charges non courants représentait une charge nette de 38,1 millions.

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 130,2 millions d'euros pour l'exercice clos au 30 juin 2020, contre 66,9 millions d'euros l'année précédente. Il est composé des intérêts relatifs à la dette Senior et, en application de la norme IFRS 16, le Groupe a enregistré, en complément, une charge d'intérêts financiers liés à la dette de location à hauteur de 71,6 millions.

Au total, le résultat net part du Groupe au 30 juin 2020 se monte à 13,4 millions d'euros contre un résultat 8,2 millions d'euros au titre de la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019. L'impact de l'application de la norme IFRS 16 sur le résultat net du Groupe se traduit par une charge de 21,9 millions d'euros.

### **Endettement :**

L'endettement financier net au 30 juin 2020 augmente fortement pour atteindre 3 372,5 millions d'euros contre 1 641,7 millions d'euros au 30 juin 2019. La dette nette comprend, notamment, 1 730,5 millions d'euros d'emprunts et dettes financières non courants, 24,8 millions d'euros de dettes financières courantes, compensés par 538,2 millions de trésorerie positive.

L'application de la norme IFRS 16 aux locations simples induit une augmentation de 2 163,5 millions d'euros de l'endettement financier net au 30 juin 2020, dont 1 973,8 millions d'euros de dettes de location non courantes et 189,7 millions d'euros de dettes de locations courantes.

Le Groupe respecte l'ensemble des engagements liés à la documentation financière en place. L'application de la norme IFRS 16 est sans effet sur les modalités de calcul des agrégats financiers auxquels il est fait référence dans ses contrats de dette.

